



43620 SAINT-PAL-DE-MONS
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.fr

Site : mairie-saintpaldemons.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit et le Vendredi vingt-cinq Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIFFARD Patrick, Maire.

Présents : Jean-Pierre FAYARD, Marie-Jo BARDEL, Bernard BOUDAREL, Nathalie MICHEL, Guy FOUVET Adjoints, Sandrine ARNAUD, Gérard SABOT, Conseillers Municipaux Délégués Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Patrice MOUNIER, Daniel ROUX, Gilles BARRALLON, Sophie BURELIER. Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-François CONVERS (pouvoir donné à Gérard SABOT), Sylvie BRUNON (pouvoir donné à Patrick RIFFARD), Francine GARRIER, Denise LARDON (pouvoir donné à Patrick RIFFARD), Laure VALENTIN.

Secrétaire : Nathalie MICHEL.

Le relevé de décisions du Conseil Municipal du Vendredi 20 Avril dernier est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité, deux votes contre.

Affaires Juridiques

- Avis sur l'Installation Classée de la Société À Responsabilité Limitée « Stefany Emballage Services » située sur la Zone Industrielle de Courtanne

Après avoir suivi l'exposé sur les conditions liées à cette Enquête Publique relative à l'exploitation d'une Installation de Transformation et de Stockage de Polymères sur la Zone Industrielle de Courtanne, le Conseil Municipal émet un Avis Favorable à l'unanimité sur cette demande relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

- Convention avec la Commune de Sainte-Sigolène sur l'entretien de La Caserne Intercommunale des Sapeurs-Pompiers

La Convention sera soumise à l'approbation des Élus à l'occasion du prochain Conseil Municipal lorsque la Commune de Sainte-Sigolène nous aura transmis les modalités de prise en charge.

- Demande d'acquisition d'un Chemin Communal au Village de Terrières

À l'unanimité, les Élus approuvent le lancement des démarches pour la Vente d'un Chemin Communal ou d'un délaissé de Voirie Communal au Village de Terrières, avec la finalisation de l'ouverture d'une Enquête Publique. Ce Chemin a priori inutilisé depuis de nombreuses années n'a plus de vocation de desserte de parcelles privées et se trouve situé entre deux propriétés Bâties.

Finances Locales

- Demande de Fonds de Concours pour la Restauration du Petit Patrimoine auprès de La Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron »

Dans le cadre des **Fonds de Concours** attribués par la **Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron »** à ses Communes membres, les Élus approuvent, à l'unanimité, la demande présentée au titre du **Petit Patrimoine** correspondant à une aide à hauteur de 50 % du montant du Projet, plafonnée 5 000 €uros. Le Conseil Municipal donne son accord unanimement sur le dossier de restauration du Lavoir de Lichemiaille avec le rejointoiement des pierres d'enceinte du Lavoir notamment.

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de La Haute-Loire au titre des Amendes de Police

Dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police, le Conseil Départemental de La Haute-Loire propose une enveloppe financière au profit des Projets des Communes relatifs à la sécurisation de la Voirie Routière et des aménagements de nature à renforcer cet objectif. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour une demande auprès du Département relative au Projet d'Aménagement et de sécurisation du Centre-Bourg.

- Demande de Subvention du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole « Georges SAND » à Yssingeaux dans le cadre d'un voyage scolaire

À la suite du travail effectué par le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole « **Georges Sand** » pour l'Aménagement et la valorisation du Parc SARRAND, les élèves de Première BACCauréat PROfessionnel « **Aménagement Paysager** » préparent un voyage d'étude de fin d'année et sollicitent une aide de la Commune. Compte-tenu de la qualité du travail réalisé, avec notamment la réalisation d'un Espace Scénique, le nettoyage complet des Allées de l'ensemble de la Propriété, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de 1 000 €uros pour les remercier de ce travail effectué (une Abstention : Sophie BURELIER).

Personnel

- Modification du Tableau des Effectifs

À l'unanimité, les Élus approuvent la modification du Tableau des Effectifs comme suit, à compter du 1^{er} Juin prochain : création d'un poste d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} Septembre 2018 pour les Services de la Cantine à temps non complet (titularisation d'un poste), création d'un Poste d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} Septembre 2018 à temps complet aux Services Techniques (pérennisation d'un poste à la suite d'un Contrat d'Avenir de trois ans), création d'un Poste d'Adjoint Technique Principal de Première Classe à temps complet aux Services Techniques (changement de grade), création d'un Poste d'Attaché Principal à compter du 1^{er} Juin 2018 (changement de grade). Ces créations ne sont pas de nouveaux recrutements, mais correspondent à l'évolution de carrière des Agents de la Collectivité.

- Mise en place de deux Contrat Emploi Compétence.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le renouvellement d'un contrat aidé qui est arrivé à terme et transformé en Contrat Emploi Compétence. À compter de Juillet, sera donc renouvelé le contrat de l'Agent en charge notamment de la gestion des locaux publics, Gymnases, Complexe Sportif, Salles des Fêtes et Bâtiment à Usage Multiple. Ce contrat sera prolongé pour une durée d'un an. Un nouveau Contrat Emploi Compétence est sollicité afin de préparer l'adressage et la numérotation de La Commune, mais aussi engager les travaux nécessaires dans les Bâtiments Publics dans le cadre de l'accessibilité et de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Services	Type de Contrat	Grade	Nombre	Date de début	Durée du contrat	Temps de travail/semaine	Rémunération
École Publique Licherniaille	Saisonnier		1	1 ^{er} Juin 2018	jusqu'au 6 Juillet 2018	18.03 Heures annualisées (effectif 23 Heures)	Base Indice Majoré 325
	Accroissement temporaire d'activité		1	1 ^{er} Septembre 2018	jusqu'au 31 Août 2019	5.49 Heures annualisées (effectif 7 Heures)	Base Indice Majoré 325
Cantine École Le Bourg	Accroissement temporaire d'activité		2	1 ^{er} Septembre 2018	jusqu'au 31 Août 2019	4.70 Heures annualisées (effectif 6 Heures)	Base Indice Majoré 325
	Emploi Permanent	Adjoint Technique	1	1 ^{er} Septembre 2018	-	18.82 Heures annualisées (effectif 24 Heures)	Base Indice Majoré 325
Médiathèque	Saisonnier		3	1 ^{er} Juillet 2018	3 semaines	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 325
		1 ^{er} Juillet 2018		3 semaines	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 325	
		1 ^{er} Juillet 2018		-	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 325	
Mairie	Permanent	Attaché Principal	1	1 ^{er} Juin 2018	-	35 Heures par semaine	
	Saisonnier		1	1 ^{er} Juillet 2018	-	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 325
Services Techniques	Contrat Emploi Compétences		2	1 ^{er} Juin 2018	jusqu'au 31 Mai 2019	35 Heures par semaine (aide à hauteur de 50 % sur les vingt-six premières Heures)	Base Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance Horaire
		1 ^{er} Juillet 2018		jusqu'au 31 Juin 2019	20 heures par semaine (aide à hauteur de 40 % - engagement de pérennisation)	Base Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance Horaire	
	Emploi Permanent	Adjoint Technique Principal de Première Classe	2	1 ^{er} Juin 2018	-	35 Heures par semaine	
		Adjoint Technique		1 ^{er} Septembre 2018	-	35 Heures par semaine	
Saisonnier		9	1 ^{er} Juin 2018	-	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 325	

* Dans les Communes de plus de 2 000 habitants aucun emploi de contractuel de Droit Public ne peut plus être créé.
Deux possibilités en Contrat de Droit Public :

- Contrat à Durée Déterminée d'un Agent Contractuel pour un accroissement temporaire d'activité (douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois)
Article 3 1^o de La Loi du 26 Janvier 1984.

- Contrat à Durée Déterminée d'un Agent Contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité (six mois maximum pendant une même période de douze mois)
Article 3 2^o de La Loi du 26 Janvier 1984.

Travaux

- Étude de Faisabilité pour l'Aggrandissement du Magasin VIVAL -

Le Conseil Municipal approuve unanimement le lancement d'une Étude de Faisabilité pour l'Aggrandissement du Magasin VIVAL et le choix du Bureau d'Études retenu en faveur de l'Aménagement du Bourg, à savoir le « **Collectif d'Architectes Virage** » pour un montant total de **6 240 €uros Hors Taxes**. Ce Collectif comprend « **L'Atelier du Rouget** » avec Simon TEYSSOU, « **L'Atelier de Montrottier** » avec Loïc PARMENTIER, et le Bureau d'Études « **EUCLID Ingénierie** ».

Les Marches du Velay - Rochebaron



- Prise de compétence de La Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron » Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : retrait des Communes du Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents

À l'unanimité, les Élus approuvent la modification des Statuts communautaires en y adjoignant une compétence nouvelle libellée « **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** ». Cette nouvelle prise de compétence correspond aux évolutions prévues par La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015. Elle se concrétise également par le retrait de la Commune de Saint-Pal-de-Mons du Syndicat InterCommunal d'Aménagement de La Loire et de ses Affluents. Dorénavant, c'est l'Établissement Public de Coopération Intercommunale « **Les Marches du Velay - Rochebaron** » qui adhèrera en lieu et place des Communes dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

- Avis sur le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au sujet des Zones Industrielles adopté par la Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron »

Les Élus émettent à l'unanimité un **Avis Favorable sur le Rapport** de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées adopté le Mardi 15 Mai 2018 par la **Communauté de Communes « Les Marches du Velay - Rochebaron »**. Ce rapport concerne principalement des ajustements dans la définition des linéaires de Voiries des Zones Industrielles à transférer, notamment pour les Communes de Beauzac, Monistrol-sur-Loire et Sainte-Sigolène. Pour la Commune de Boisset, la modification s'inscrit principalement pour le transport des Élèves au **Centre Aquatique « L'Ozen »**.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Saint-Pal-de-Mons,
Le Lundi 29 Mai 2018

Le Maire

Patrick RIFFARD